

**RAPPORT DU MAIRE
2005**

**Madame la conseillère,
Messieurs, les conseillers,
Mesdames, Messieurs,**

Comme il est de mise en cette période de l'année et conformément à l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir à titre de maire de vous informer sur la situation financière de notre municipalité.

Ce rapport traite principalement des derniers états financiers et du dernier rapport du vérificateur, en plus d'analyser la situation financière pour l'exercice en cours. Il sera de plus question des orientations générales du prochain budget.

Dans un premier temps, le rapport du vérificateur indique qu'au 31 décembre 2004, la municipalité avait un surplus accumulé de 121 313\$.

Toujours en date du 31 décembre 2004, le rapport financier indique un fonds de roulement avec un capital non engagé de 25 095\$ sur un fonds total de 63 000\$.

Au chapitre des revenus et dépenses, l'état des activités financières indique pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 des revenus de l'ordre de 1 097 782\$ par rapport à des prévisions de 961 707\$.

En ce qui a trait aux dépenses de fonctionnement, elles totalisent 773 685\$ par rapport à des prévisions de 796 432\$.

En tenant compte des autres activités financières (remboursement en capital et transfert à l'état des activités d'investissement) et des affectations, l'exercice financier 2004 se solde par un surplus de 56 474\$ (25 300\$ frais de refinancement) et ce, pour un budget de 961 707\$.

Pour ce qui est de la dette à long terme, elle était de 1 749 859\$ au 31 décembre 2004, comparativement à 1 777 470\$ au 31 décembre 2003. Cette dette est répartie de la façon suivante : 1 540 759\$ pour le projet d'assainissement, 29 100\$ pour l'édifice municipal et 180 000\$ pour la camion à neige. Ces emprunts seront complètement remboursés en 2005 pour l'édifice et 2019 pour les égouts et le camion à neige.

Au sujet du présent exercice financier, selon les indications préliminaires, la municipalité devrait respecter ses prévisions budgétaires à moins de dépenses extraordinaires d'ici la fin de l'année 2005.

Acquisitions 2005

- Pompe doseuse pour le poste de chloration
- Compteur d'eau
- Réservoir pour le pétrole

Travaux effectués 2005:

- Correction sur les rangs 5 Est gravier et fossés et 6 Ouest gravier et fossés
- Travaux d'asphalte dans les rangs 4 Est , 5 Ouest , 6 Est et Chemin du Mont-Comi
- Rangs des Sept-Lacs Est : gravier et ponceaux
- Travaux de réfection de la patinoire et infrastructures environnantes avec la participation du CLD et le pacte de la ruralité.

Le comité de garderie continue de cheminer dans la bonne voie. Ce projet pilote devrait aboutir au cours de l'année 2006.

COUP D'ŒIL SUR 2006

- Continuer le dossier sur le problème d'approvisionnement en eau potable dont la date limite a été repoussée en 2008.
- S'occuper du transport scolaire afin que les enfants du Mont-Comi soient ramenés à l'école de Saint-Donat.

Pour ce qui est du prochain budget, nous devons y travailler sous peu. Nous tenterons autant faire se peu d'équilibrer le prochain budget à partir d'une augmentation de la taxe foncière au prorata du coût de la vie seulement soit environ 3,6 %. Pour ce qui est des dépenses en général nous nous efforcerons d'en limiter l'augmentation dans la mesure du possible.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil ainsi que le personnel pour l'excellente collaboration offerte au cours de la dernière année.

MERCI!

Michel Côté, maire
2005-11-14

Rémunération et allocation des membres du conseil municipal (2005)

La rémunération annuelle du maire est établie à 5 916.00\$ incluant une allocation non imposable 1 972.08\$.

La rémunération de chacun des conseillers est établie à 1 976.88\$ incluant une allocation non imposable de 659.04\$.

La rémunération du maire à la MRC est établie à 1 291.20\$ incluant une allocation non- imposable de 430.44\$.
